

APE : UN NOUVEAU MINISTRE... DE NOUVELLES ORIENTATIONS !

VERS OÙ ALLONS-NOUS ?

Les points sur les « i » pour le secteur non-marchand ou une réelle évaluation du dispositif avant de décider de la réforme ?

Suite à la rencontre entre le secteur à profit social et le Ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet, il nous revient que ce dernier souhaite bien poursuivre la réforme des APE et que celle-ci sera effective dès 2019.

Mais quelles sont les positions du nouveau Ministre ?

* Finaliser le projet de réforme mais cela ne signifie pas que les orientations prises par la Ministre Eliane Tillieux seront poursuivies.

* Travailler dans la transparence et donc y voir clair dans le dispositif avant de se prononcer.

* Objectiver des critères de maintien des subventions dans les anciens postes et dans l'octroi de nouveaux postes, et ce, dans un souci d'équité entre les associations.

* Assainir le secteur au regard des activités des associations par le biais d'un réajustement des points attribués.

* La forfaitisation comme moyen de subventionnement pourrait être une option.



ET LE BUDGET...

Politique fonctionnelle ou pas ?

Le Ministre a fait savoir que le budget restera à l'emploi mais qu'il demandera aux Ministres

fonctionnelles une implication beaucoup plus marquée qu'elle ne l'est actuellement.

Remarque importante :

Le Ministre annonce que 20% des postes APE seraient utilisés dans le cadre d'activités marchandes, ce qui est strictement interdit par le décret.

De plus, il s'agirait d'aides d'Etat, c'est-à-dire de subventions aux entreprises interdites par les articles 107 et 108 du traité de l'Union Européenne.

Le Ministre veut faire le ménage à ce niveau !

**UN EMPLOYEUR
AVERTI EN
VAUT DEUX !**

**L'APPLICATION
DU DECRET APE
SERA
RENFORCEE
=
PLUS DE
RIGUEUR DANS
L'APPLICATION
DU DISPOSITIF**

DÈS LORS,

**LES CONTRÔLES
SERONT
INTENSIFIÉS EN
2017 ET 2018 !**